

1209

Paris, le **29 NOV. 2022**

**Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;*

*Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;*

*Vu le contrat de recrutement de Madame Laurence LEYENDECKER en qualité de cheffe d'établissement du Lycée Jean Mermoz de Buenos Aires à compter du 1er août 2020,*

*Vu la délégation de signature n°1670 autorisant Madame LEYENDECKER à signer un marché de gardiennage,*

**Décide :**

**Article 1er :** Madame LEYENDECKER est autorisée à signer tous les actes afférents au marché de gardiennage passé avec la société SIE représentée par Juan Pablo TORO, notamment pour l'actualisation du montant du marché liée aux revalorisations salariales et à l'inflation, et ce dans la limite maximale de 88 775 188,56 pesos TTC (575 263,22 € TTC au taux de chancellerie du 1er novembre 2022) pour la durée de la première période de 2 ans du marché.

**Article 2 :** La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.

  
Le Directeur de L'AEFE

Olivier BROCHET  
Olivier BROCHET